



A retenir

Mouche de l'olive : les populations sont en augmentation sur l'ensemble des parcelles de référence et on observe les premiers dégâts dus aux piqûres de ponte. Les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sont régulièrement actualisés dans la base de données de l'AFIDOL, vous pouvez consulter la carte en allant sur le lien suivant :

<http://www.afidol.org/gestoliveprod/records/choixAnneeCarte/bactro> cochant "Autres pièges".

SOMMAIRE

A retenir

Stade phénologique

Mouche de l'olive

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA2B

Rédactrice : F Ceccaldi

Structures partenaires :

CA2A, AREFLEC, Civam Bio,
exploitants observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

- **Stade phénologique**

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

On est au stade grossissement du fruit et durcissement du noyau (de fin juillet à mi-août).

- **Mouche de l'olive – *Bactrocera oleae***

Les populations du diptère sont en augmentation sur l'ensemble du réseau de piégeage. La taille attractive aux piqûres de ponte (8-9 mm) est désormais atteinte sur l'ensemble du réseau d'observation et les conditions climatiques très favorables à son activité. Les premières piqûres de ponte sont observées.



Observations :

Zone < 150 m d'altitude

Les pièges alimentaires situés dans l'ensemble des parcelles de référence présentent des taux de captures assez élevés : en moyenne, on atteint pratiquement le nombre de 5 mouches par piège et par jour. Ce seuil est dépassé sur les communes d'**Aregno** (9.65 mouches / piège / jour pendant 3 jours au 15 juillet), à **Sorbo Ocagnano** (17.5 mouches / piège / jour pendant 3 jours au 14 juillet), à **Ville di Petrabugno** (8.5 mouches / piège / jour pendant 3 jours au 14 juillet).

En revanche, dans les parcelles situées sur la **Plaine Orientale (Aleria, Sorbo Ocagnano et Aghione)** et dans le **Nebbiu (Rapale, Patrimonio)**, la moyenne des captures ne dépasse pas le seuil de 1 mouche / piège / jour.

Selon les vergers les premières piqûres de ponte peuvent également y être observées, avec des éclosions d'œufs signalant le début du premier stade larvaire : la larve se développera en trois stades durant **10 à 12 jours**.

Zone < 300 m d'altitude













Dans la parcelle de référence située à **Urtaca** les captures étaient importantes dès le début du mois (16.25 mouches / piège / jour au 3 juillet) et le calibre des fruits > 1 cm de longueur est attractif aux piqûres de ponte.

Seuils de nuisibilité :

- Insectes capturés : 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit 1 mouche par piège et par jour pour le piège alimentaire.
- Dégâts observés : 3 % d'olives piquées entre le 1^{er} et le 2^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.

Evaluation des risques de piqûres de ponte et de développement larvaire : élevés si le seuil de nuisibilité est atteint ou dépassé et si les températures sont inférieures à 28°C en fin de journée (18h). Le risque est **faible à nul** pour les zones situées en altitude (> 350 m) et sur les variétés à petit calibre qui n'ont pas encore atteint la taille sensible.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 18 juillet	samedi 19 juillet	dimanche 20 juillet	Lundi 21 juillet	Mardi 22 juillet	Mercredi 23 juillet	Jeudi 24 juillet	Vendredi 25 juillet
Haute Corse								
			Nombreux passages nuageux	Vent d'Ouest à Nord-Ouest modéré			Temps estival	
Corse du Sud								
			Vent d'Est basculant de Sud à Sud-Ouest	Averses orageuses				

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **Note Nationale Ambroisie** : L'ambroisie est susceptible d'être observée en Corse. Chaque année, quelques échappées ponctuelles de l'espèce sont signalées au Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) qui maintient une veille active au niveau régional sur les espèces invasives. En cas de présence effective de l'espèce, les plants sont immédiatement détruits par le CBNC qui maintient alors une surveillance de la zone durant les années suivantes.
La dernière observation de l'espèce remonte au printemps dernier et la totalité des individus a été arraché. Si vous possédez des informations sur la présence avérée de l'espèce, contacter Y. Petit au CBNC au 04 95 34 55 64 - petit@oec.fr.
- Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur le lien suivant :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.